

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	4 (1914-1923)
Heft:	5-6
Rubrik:	Mémoires, rapports, etc.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mémoires, Rapports, etc.

présentés à la Société
du 8 novembre 1917 au 23 avril 1918

855. — *Séance du 8 novembre 1917.*

Monuments romains du Terraillet, par **M. Alfred CARTIER**. —
Publ. dans *l'Indicateur des Antiquités suisses*, t. XX, n. s. 1918, p. 133
et suivantes.

Lettre inédite de Raoul Rochette sur Genève et les Genevois (1825), communiquée par M. Frédéric GARDY.

Raoul Rochette (1790-1854), savant français, fit plusieurs voyages en Suisse, en particulier à Genève, entre les années 1819 et 1825, et il a consigné ses impressions dans des *Lettres sur la Suisse* qui eurent plusieurs éditions. De son premier passage à Genève, Rochette avait emporté une très fâcheuse impression et il avait exprimé un jugement fort peu aimable sur notre ville et ses habitants dans la première édition de son ouvrage (*Lettres sur quelques cantons de la Suisse, écrites en 1819*, Paris, 1820, in-8). Un Genevois (probablement Rilliet-de Constant) y avait répondu dans une brochure anonyme intitulée : *Lettre à M. R. R***, membre de l'Institut, professeur d'histoire et censeur royal...* (Paris et Genève, 1820, in-8, 24 p.). En 1820, Rochette revenait en Suisse et le résultat de son voyage était un second volume : *Lettres sur la Suisse écrites en 1820* (Paris, 1822, in-8) ; l'auteur, qui y fait allusion à la riposte de Rilliet, est beaucoup plus bref et moins acerbe à l'égard des Genevois. Dans une deuxième édition (*Lettres sur la Suisse écrites en 1819, 1820 et 1821*, Paris, 1823, 2 vol. in-8,) « soigneusement revue et corrigée, » Rochette supprima le chapitre sur Genève et le remplaça par quelques lignes.

Etant revenu à Genève en 1825, il y fut fêté et si bien reçu, malgré son attitude précédente, qu'il revint de ses préventions et, dans un nouveau volume paru en 1826, inséra, sous forme de lettre à Bonstetten, datée d'août 1825, un chapitre plein d'éloges à l'adresse de Genève et des Genevois.

La Bibliothèque de Genève a acquis récemment une lettre autographe et sauf erreur inédite, de Raoul Rochette, signée « Raoul, » datée « Genève, ce 20 août, » et adressée à une dame inconnue. Cette lettre, qui est certainement de 1825, est, elle aussi, très élogieuse et donne de piquants détails sur la société genevoise à cette époque. M. Gardy en donne lecture.

M. F.-Raoul CAMPICHE présente un volume de 1525, imprimé à Paris, par Pierre Vidone et qui a été exposé à Nyon à l'occasion du Jubilé de la Réformation. Il a pour titre : *La grande et merveilleuse et très cruelle oppugnation de la noble cité de Rhodes, prinse naguères par le sultan Soliman à présent grand Turcq, ennemy de la très sainte foy catholique, rédigée par escript par excellent et noble chevalier et frère Jacques bastard de Bourbon,...*

856. — *Séance du 22 novembre 1917.*

Correspondance d'Etienne Dumont au début de 1789, communiquée par M. Aug. BLONDEL.

M. Aug. Blondel explique son admiration toujours croissante pour Etienne Dumont à mesure qu'il avance dans son étude sur cette attachante personnalité. Il s'est demandé si, dans les papiers légués à la Bibliothèque de Genève par M^{me} Louis Soret, il ne trouverait pas des matériaux ignorés pour l'histoire de la Révolution. Ses recherches lui ont fait découvrir une volumineuse correspondance de Dumont avec Sir Samuel Romilly, une mine incomparable de documents écrits le jour même des grands événements de 1789. C'estainsi que M. Blondel nous donne lecture de lettres datées du soir ou du lendemain du Serment du Jeu de Paume, de la Séance Royale etc., écrites avec une verve, un pittoresque, un sens critique et une exactitude incomparables. Ce sont là des écrits de premier ordre pour l'historien, ainsi que le proclamait Taine. Certes, Dumont possédait une qualité maîtresse, celle de l'observation. Partout où il passait, il recueillait des renseignements, puisés aux meilleures sources; il connaissait personnellement tous les hommes les plus en vue, en particulier ceux qui ont joué un rôle éminent à l'époque de la Révolution française. Il faut donc souhaiter la publication de cette correspondance, qui n'a été imprimée que fragmentairement.

M. Blondel s'est demandé si d'autres lettres n'existaient pas encore. Il a songé que Dumont avait été lié avec Lord Lansdowne, le grand ministre anglais, qu'il avait travaillé à ses côtés et habité sous son toit pendant des années. Il devait avoir correspondu avec lui et, de ce côté, on pouvait espérer quelque profitable trouvaille. M. Blondel écrivit au marquis de Lansdowne qui, de la manière la plus gracieuse, lui envoya de suite une volumineuse liasse de lettres écrites de Paris, de 1788 à 1802. Elles abondent aussi en indications précieuses, en portraits de personnages tracés de main de maître. M. Blondel en lit quelques-unes, relatives à la séance du 4 août et à d'autres séances, exposées en si grand détail qu'il est peu croyable qu'il en existe nulle part un compte rendu aussi complet et aussi fidèle. Les deux correspondances de Dumont avec Samuel Romilly

et Lord Lansdowne formeront donc, précédées d'une copieuse notice, une contribution considérable à l'histoire de la Révolution. Espérons que les difficultés actuelles n'en empêcheront pas la publication.

M. F.-F. ROGET lit une lettre d'Etienne Dumont à Madame Roget, datée de Lansdownhouse, du 22 février 1789.

Gravure sur bois représentant la bataille de Sempach (1386), par J.-J. Hiltensperger, présentée par M. Frédéric GARDY.

Entre 1770 et 1780, le graveur Johann-Jost Hiltensperger, de Zoug, a gravé sur bois une représentation de la bataille de Sempach, d'après celle qui avait été exécutée au xv^e siècle par Nicolas Manuel. Elle porte comme légende : *Die Sempacher Schlacht in Lucerner Gebiet, so geschehen. Anno 1386.* Elle mesure 415 × 46,5 cm. et est accompagnée d'armoiries colo-riées et d'un court récit de la bataille en allemand (*Gründlicher Bericht...*), imprimés au bas de la gravure.

Sur l'exemplaire présenté par M. Gardy et qui vient d'être acquis par la Bibliothèque de Genève, la date de la gravure imprimée à la suite du récit, après le nom du graveur, a presque entièrement disparu par suite d'une brûlure du papier.

Voir : *Die Schlacht bei Sempach, Gedenkbuch..., verfasst von Th. von Liebenau* (Luzern, 1886, in-8), p. 420, et : *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, II, p. 58 et IV, p. 218.

M. Francis REVERDIN communique une lettre des demoiselles Jacqueline et Jeanne Reverdin, à Nyon, en 1715, décrivant une entrevue à Douvaine avec Victor-Amédée II, roi de Sicile. Cette lettre est conservée à la Bibliothèque de Genève, dans les papiers Roger.

857. — *Séance du 20 décembre 1917.*

Etienne Clavière, Représentant et Girondin, par M. Ed. CHAPUISAT.

M. Edouard Chapuisat lit des extraits de la monographie qu'il prépare sur Etienne Clavière. Il présente cet homme d'Etat tour à tour en sa qualité de chef du parti des Représentants de Genève et de ministre girondin. Autodidacte, négociant très avisé, Clavière était doué d'une remarquable puissance de travail. Chassé de Genève après les événements de 1782, Clavière devait jouer un rôle en vue dans la politique française. Ennemi de l'aristocratie genevoise, il ne rêva que de débarrasser sa ville natale d'un gouvernement qu'il désapprouvait. Sa participation à l'agression des troupes françaises contre Genève en 1792 est établie par divers documents, mais Clavière s'est toujours défendu d'avoir voulu nuire à son ancienne patrie. En France, avant d'être étroitement mêlé aux affaires politiques, il rendit d'éminents services à Mirabeau, à Bressot et à d'autres encore,

qui tous apprécierent la loyauté de son attitude et de ses sentiments. Fondateur, avec Brissot, de la Société des Amis des Noirs (ligue anti-esclavagiste), fondateur aussi de la Société gallo-américaine, ligue désireuse d'établir un rapprochement entre les Etats-Unis et la France, correspondant de Lord Lansdowne auprès duquel il préconisait l'alliance de la République et de l'Angleterre, Clavière semble avoir été un internationaliste et un pacifiste avant la lettre. Une fin misérable, dont M. Chapuisat retrace le drame émouvant, fit tomber quelque peu dans l'oubli cet homme auquel des reproches véhéments purent être adressés, mais que nul n'accusa jamais d'avoir trahi sa conscience.

Orgues et organistes à Genève et en Suisse au XVIII^e siècle, par M. F. Raoul CAMPICHE.

M. Campiche communique le résultat de ses recherches sur quelques orgues et organistes genevois au XVIII^e siècle. Avant la Réforme, il existait déjà des orgues à Genève, l'un à Saint-Pierre qui semble avoir été détérioré dans l'incendie de 1491 et dont les tuyaux en étain furent fondus en 1562 et convertis en billons et en vaisselle pour l'hôpital ; l'autre dans l'église des Frères mineurs qui a dû être vendu par la Seigneurie aux chanoines d'Aoste en 1546. Dès lors il faut attendre deux siècles pour retrouver un de ces instruments dans un des temples de notre région. Vers 1733, LL. EE. de Berne voulant doter d'un orgue suffisant l'une des églises de leur ville, en firent la commande à Samson Scherrer, originaire du Toggenbourg, domicilié à Genève, où il mourut le 4 mars 1780. Cet instrument, déclaré insuffisant, fut installé dans la cathédrale de Lausanne, où il demeura jusqu'en 1901. En 1753, des pourparlers en vue de l'installation d'orgues à Saint-Pierre n'aboutirent pas, mais trois ans plus tard Scherrer était chargé d'en construire un pour cette même église, dont il devint l'organiste officiel. Après avoir subi de nombreuses réparations, cet orgue fut entièrement renouvelé en 1865. La famille Scherrer, soit Samson, Jean-Jacques et Nicolas, père et fils, fabriqua plusieurs de ces instruments pour l'église luthérienne (1766 et 1786), Morges (1778 ou 1779), l'Auditoire (1779?), Vevey (1779), le château de Dardagny (1780-1781), l'église catholique, à Carouge (1782), etc. La chapelle des Buis aux Pâquis possède actuellement un petit orgue des ateliers Walpen, à Sierre, provenant de la chapelle du pasteur César Malan aux Eaux-Vives.

858. — Séance du 10 janvier 1918.

Rapports du président (M. Albert CHOISY) et du trésorier (M. Henry NECKER) sur l'exercice 1917.

Une industrie disparue : les indiennes à Genève, par M. Henry DEONNA.

La fabrication des indiennes à Genève a été importée par les réfugiés français à la fin du XVII^e siècle ; elle prit un essor remarquable, favorisé par l'interdiction des toiles peintes en France, décrétée par Colbert qui voulait protéger le commerce national. Louis XV rétablit cette industrie en 1759 ; ce fut un coup sensible pour Genève et Neuchâtel ; en 1760, les toiles peintes étrangères sont frappées de droits d'importation élevés en France ; Calonne, en 1785, par un décret relatif aux produits manufacturés de coton, enlève aux fabriques genevoises la majeure partie de leur clientèle française. Sous l'Empire, les décrets de 1803 et 1805 augmentent d'une manière prohibitive les droits de douane ; en 1806, c'est l'interdiction des produits genevois et neuchâtelois en France et en Italie. L'exode des fabriques indigènes à l'étranger (en France, en Belgique, en Alsace) commence à cette époque et rares sont les négociants que l'on trouve encore en 1817 à Genève.

L'industrie des indiennes s'était développée aux Pâquis et aux Eaux-Vives par suite de la situation favorable de ces deux localités : proximité du lac, grandes étendues de terrains, voies de communication, etc. Nombreuses furent les fabriques qui se créèrent depuis le commencement du XVIII^e siècle. Toutefois, en 1760, les grandes maisons absorbent les moins importantes et on assiste à la constitution de plusieurs sociétés financières ayant pour but l'achat et la vente des toiles peintes ; à ce commerce se joignait aussi celui des mousselines, des cotonns blancs et même des papiers peints pour tapisserie.

Le personnel nécessaire par cette industrie était nombreux : simples ouvriers et artistes de talent. Les derniers, comme dessinateurs, ont laissé des cartons de modèles conservés dans quelques familles et au Musée des Arts décoratifs. Les Du Bois, père et fils, König, etc., firent preuve de grands talents décoratifs.

Les indiennes variaient de prix suivant leur finesse et leur richesse d'ornementation ; elles portaient une vingtaine de noms et servaient à l'habillement ou à l'ameublement.

Cette industrie disparut de Genève dans la première moitié du xix^e siècle. Elle a exercé une influence considérable sur l'art décoratif de l'époque.

Compte rendu, par M. Paul E. MARTIN, de l'ouvrage de M. Daniel Baud-Bovy intitulé : *Les caricatures d'Adam Töpffer et la Restauration genevoise* (Genève, 1917, in-4 obl.). — Impr. dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 48^e année (1917), n. s., t. XV, p. 264-269.

859. — *Séance du 24 janvier 1918.*

Le premier commentateur genevois de la Bible : Salonius, évêque de Genève, par M. Marius BESSON.

Un nombre considérable de documents, qu'il suffit de recueillir et de comparer, nous renseignent sur Salonius, évêque de Genève au Ve siècle.

Né vers 400, il était fils d'Eucher, magistrat lyonnais fort en vue, qui, entré à l'abbaye de Lérins, tandis que sa femme Galla se relirait, elle aussi, dans un monastère, devint plus tard évêque de Lyon. Le petit Salonius, âgé de 10 ans, fut à son tour confié aux moines de Lérins, parmi lesquels il eut des maîtres illustres : Honorat, Hilaire, Vincent, Salvien. Certains d'entre eux lui dédièrent même des ouvrages.

Lérins était alors une pépinière d'évêques. Le nom de Salonius figure parmi ceux des prélates qui souscrivirent à divers conciles de la Gaule du sud-est : celui d'Orange (441), celui de Vaison (442), celui d'Arles (vers 455). Mais la mention de la ville épiscopale faisant défaut dans plusieurs manuscrits, on prit longtemps Salonius soit pour un évêque de Lyon, soit pour un évêque de Vienne. La découverte d'un parchemin du VIIe siècle trancha définitivement la question, et, corroborant les conjectures très sérieuses que l'on pouvait faire par ailleurs, attribua nettement Salonius à Genève : *Ex provincia Viennensi, civitate Genavensi...* Le même Salonius est encore connu comme bienfaiteur de l'église de Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, correspondant du pape Léon Ier, et commentateur de quelques livres de l'Ancien Testament. Ses œuvres, éditées pour la première fois à Haguenau, en 1532, figurent dans les collections modernes de patrologie, mais sous le nom de « Salonius évêque de Vienne ». Elles ne présentent qu'un intérêt médiocre au point de vue exégétique ; mais elles méritent d'être signalées comme la première explication connue des Livres Saints due à un auteur dont l'activité s'exerce en grande partie à Genève.

Par suite d'une mésaventure, Salonius, bien que très clairement qualifié d'évêque de Genève dans le martyrologe hiéronymien (VIe siècle), devint, sous la plume de certains copistes, évêque de Gênes en Ligurie, et son nom même, défiguré par une mauvaise lecture, fut remplacé par celui de Salomon. Voilà pourquoi le martyrologe romain d'aujourd'hui marque au 28 septembre un saint Salomon, évêque de Gênes, qui n'est autre que saint Salonius, évêque de Genève.

860. — *Séance du 7 février 1918.*

Les faubourgs de Genève au XVe siècle : La Corraterie et Saint-Victor, par M. Louis BLONDEL. — Fragments (p. 32-46 et 66-85) de son ouvrage intitulé *Les Faubourgs de Genève au XVe siècle*, M. D. G. série in-4, t. V (1919).

861. — *Séance du 21 février 1918.*

La journée du 25 juillet 1794 : la votation, la crise, l'exécution, par M. Ed.-L. BURNET.

M. Burnet s'est donné pour tâche de préciser les détails de cette journée et d'établir d'une manière exacte l'ordre et la succession des faits. Malheureusement, les sources déjà nombreuses qu'on peut consulter ne donnent aucun récit complet et bien lié des événements et se contredisent entre elles ; la plupart sont, en outre, fortement tendancieuses.

En dehors des faits, deux problèmes attirent particulièrement l'attention. En premier lieu, pourquoi les révolutionnaires ont-ils traité plus sévèrement les « Englués » que les « Aristocrates » ? Si quelques-uns ont sacrifié des gens obscurs dans l'espérance de sauver les autres, beaucoup étaient réellement plus mal disposés pour les Englués, qu'ils considéraient comme des transfuges de la cause populaire et des renégats, que pour les Aristocrates combattant pour la caste dans laquelle ils étaient nés.

Comment expliquer, d'autre part, la passivité des révolutionnaires bien intentionnés ? La terreur inspirée par les exaltés ne suffit pas à expliquer l'inaction du gouvernement et des hommes en vue du parti. Il faut y voir, semble-t-il, des considérations politiques, la peur de désagrégner le parti et celle de fournir le prétexte d'une intervention de la France, dans le cas où une guerre civile aurait éclaté à Genève entre les révolutionnaires. M. Burnet montre que cette crainte n'était pas absolument chimérique, mais cette considération ne fait que déplacer la responsabilité des révolutionnaires modérés, coupables d'avoir laissé se créer la situation dans laquelle ils se sont trouvés le 25 juillet.

Lettres d'une Genevoise (Renée Aubert-Sarasin) en 1816, communiquées par M. Henri LE FORT.

M. Henri Le Fort donne lecture de fragments de lettres écrites, dans les premiers mois de 1816, par Renée Aubert-Sarasin, femme de Guillaume-Louis Aubert, banquier à Genève, du Conseil représentatif, à son beau-frère Etienne Aubert-Long, banquier à Turin.

Madame Aubert tient son correspondant au courant de ce qui se passe à Genève, dans sa famille, la société, la politique. Elle décrit l'anxiété des Genevois pendant les négociations de Turin et l'attention religieuse avec laquelle le rapport de Pictet de Rochemont est écouté au Conseil représentatif. Elle raconte le bal national par lequel fut célébré le 1^{er} janvier 1816. Les lettres sont d'ailleurs toutes inspirées de la joie de la restauration de Genève, dont tous les citoyens vivent heureux et unis dans un même sentiment de reconnaissance et de dévouement au pays. — Les originaux de ces lettres sont la propriété de M. Henri Aubert, à Genève.

M. Albert CHOISY montre un ruban de fabrication genevoise qui nouait un contrat de mariage de 1664.

862. — Séance du 7 mars 1918.

Les règles de classement et les méthodes critiques à l'Agence internationale des prisonniers de guerre, par M. Etienne CLOUZOT.

L'Agence internationale des prisonniers de guerre a été créée par le Comité international de la Croix-Rouge en août 1914. Elle a pour but la recherche des disparus, la communication des renseignements de toute sorte concernant les victimes de la guerre, prisonniers valides ou blessés, soldats tombés sur le champ de bataille, civils, internés ou déportés. Pendant que le Comité international, restant dans son rôle de gardien de la Croix-Rouge et fort de sa devise « *Inter arma caritas* », maintenait le lien de la charité entre les deux groupes de puissances dressées les unes contre les autres, envoyait ses délégués dans tous les pays de l'Europe et jusqu'aux Indes, intervenait dans toutes les questions de principes, protestait contre les violations de la Convention de Genève, pendant ce temps, l'Agence se développait, s'organisait et devenait un véritable ministère, employant trois-cent-trente personnes rémunérées, et subdivisé en services multiples. Il y a deux grands services généraux, l'un consacré aux disparus et prisonniers de l'armée de l'Entente ; l'autre, à ceux des Puissances centrales. Un troisième service s'occupe, sans distinction de nationalités, des civils internés dans tous les pays et — question qui touche de plus près la Croix-Rouge — du rapatriement du personnel sanitaire prisonnier de guerre, que les Etats capteurs ne laissent toujours partir qu'à regret.

Le principal rôle du Comité international de la Croix-Rouge, tel qu'il était prévu par la Convention de Washington de 1912, consiste dans la transmission des listes de prisonniers de guerre d'une Croix-Rouge belligérante à une autre Croix-Rouge. Il reçoit des listes des quatre Puissances centrales : Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie, Turquie et du côté de l'Entente, de l'Angleterre, de la France, de la Serbie, du Portugal, du Japon, des Etats-Unis, de l'Uruguay, etc. Il n'y a guère que de la Russie et de l'Italie que le Comité ne reçoive aucune liste.

M. Clouzot fait circuler des photographies, grandeur naturelle, d'une vingtaine de ces listes et commente chacune d'elles. Il insiste sur les erreurs de transcription des noms propres qui ont pu y être relevées et sur les méthodes critiques employées à l'Agence pour la rectification de ces erreurs. Les fiches établies d'après ces listes sont classées par ordre alphabétique des noms de personnes, mais au lieu de suivre un ordre alphabétique rigoureux, comme dans les bibliothèques, l'ordre n'est qu'approximatif. Les noms étroitement apparentés sont classés dans une seule et même famille, sans tenir compte des différences orthographiques. C'est une application inattendue de la réforme de l'orthographe qui a été réclamée si énergiquement en France, il y a une dizaine d'années ; l'alphabet ne compte plus que vingt-trois au lieu de vingt cinq lettres (l'*y* a été fondu dans l'*j* ; le *w* dans le *v*, par exemple).

M. Clouzot expose, en outre, le rôle actif de l'Agence et les divers services d'enquêtes auxquelles on a recours, notamment pour la recherche des disparus. Il termine en exposant les règles générales de classement des archives de l'Agence et fait circuler l'état sommaire de ces archives

arrêté au 15 janvier 1918 (ordre méthodique et contre-partie alphabétique). Il exprime le vœu que les archives de l'Agence restent après la guerre à Genève, au lieu d'être détruites ou dispersées aux quatre coins de l'Europe.

Monuments de l'époque romaine découverts au Terraillet (Genève) en 1917, par M. Alfred CARTIER. — Cette communication a paru dans *l'Indicateur des antiquités suisses* (1918), t. XX, p. 133-143.

863. — *Séance du 21 mars 1918.*

Le Syndic Des Arts et la version officielle des événements de la Restauration genevoise, par M. Charles BORGEAUD. — Impr. dans *l'Indicateur d'histoire suisse*, 49^e année, n. s. (1918), t. XVI, p. 151-162 et tiré à part.

Le Gymnase dans l'antiquité, par M. Paul SCHAZMANN.

Les institutions consacrées à la gymnastique, à la culture physique et à l'enseignement général jouaient un rôle important dans les villes antiques. L'ensemble des locaux spécialement affectés chez les Grecs à l'éducation de la jeunesse était entouré d'un péribole et formait un organisme complet et logiquement ordonné. Seuls, les monuments de la période romaine et hellénistique peuvent être étudiés dans le détail de leur construction ; les bâties grecques ont beaucoup souffert de destructions systématiques ; les palestres d'Olympie, de Delphes et d'Epidaure permettent cependant de se rendre compte de leur aménagement intérieur.

L'architecte romain Vitruve nous a transmis une précieuse description du gymnase grec ; grâce à ce texte, il est facile de déterminer les divers locaux scolaires mis au jour par les fouilles modernes. Dans la plupart de ces installations, on trouve des jardins avec des pelouses, des avenues pour les courses, des portiques couverts pour les exercices exécutés par le mauvais temps. La palestre proprement dite se compose d'un péristyle, autour duquel sont disposés les locaux d'étude et l'école de lutte. Les bains occupaient une place importante, surtout au temps des Romains. M. Schazmann a montré des vues de différents gymnases, en particulier de celui de Pergame en Asie Mineure ; il a travaillé pendant bien des années, pour le compte de l'Institut archéologique allemand, à remettre au jour ces ruines et à faire les relevés qui illustraient sa communication.

A Pergame, on peut considérer une école grecque dans tout son important développement ; elle occupe une place ensoleillée, à mi-hauteur de la colline portant la ville antique. Malgré les ruines et la destruction, les pierres des salles d'école parlent encore des hôtes d'autrefois.

Des *graffiti* et de nombreuses inscriptions permettent aujourd'hui de se faire une idée assez complète de l'organisation de l'enseignement, du programme des cours et des rapports entre les professeurs et les élèves.

864. — *Séance du 11 avril 1918.*

Un épisode du siège de Lyon (1793), d'après les notes manuscrites de Fanny Passavant (1770-1843), commun. de M. Fernand AUBERT.

Il est deux histoires que les circonstances permettront, semble-t-il, d'écrire sous peu : celle de la crise qui, dans notre contrée romande, résulta de la Révolution française, et celle du Réveil romand. Le manuscrit dont il s'agit ici constitue précisément l'un des traits d'union entre ces deux domaines d'apparence si différents. Il intéresse d'une part le siège de Lyon de 1793, d'autre part une jeune fille, Françoise-Louise-Elisabeth dite Fanny Passavant, née à Bâle, en février 1770, de Claude, longtemps commerçant à Lyon, et de Louise-Marguerite Lect, de Genève, morte dans sa ville natale le 10 mars 1843. Ce fut l'une des âmes les plus pieuses du mouvement religieux qui prit consistance en 1814 par la fondation de la Société biblique du canton de Vaud. Ce document, très probablement inédit, est intitulé : « Cahier commencé sur le siège de Lyon de 1793 avec « les notes que m'a remises M. Couderc. » Il a été trouvé par M. Louis Perrot-de Montmollin dans ses archives de famille à Chambésy. Grâce au concours de ce dernier et aux recherches qu'il a opérées dans ce dépôt, il a été possible d'attribuer d'une manière irréfutable le « Cahier » à Fanny Passavant. Dans le même dossier, donné par M. Perrot à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (ms. suppl. 520), se trouvent deux manuscrits de Guillaume-Benoît Couderc, dont celui-ci : « Notes sur les événements du siège de Lyon en 1793 ; » et 3 feuillets imprimés : un *Supplément au Journal et petites affiches*, en partie carbonisé, et le numéro 40, du 10 Frimaire an II (27 novembre 1793), du *Journal de Ville Affranchie et des départemens de Rhône et Loire...* : le *Supplément* fait probablement partie de ce numéro du *Journal*. Le tout est accompagné d'une bague manuscrite portant ces mots : « Renseignements sur tout ce qui tient au siège de Lyon. » Il faut rapprocher de ce dossier divers manuscrits et correspondances provenant des archives de MM. Louis Perrot, Henry Necker et Henri Le Fort, à Genève.

Au moyen de cet ensemble de documents, l'auteur de la communication reconstitue une partie de la biographie de Fanny Passavant. Notons seulement ici que, vers 1820-1825, ses lettres et papiers la montrent complètement acquise au Réveil. D'autre part, 1793 a laissé une trace profonde dans son cœur. Son « Cahier », écrit entre 1794 et 1800 et relatif principalement aux événements qui se produisent à Lyon du 29 mai au 23 août 1793 environ, décèle le travail intérieur que favorisent en elle les émotions du siège. En particulier, elle fait allusion au sort tragique d'un jeune homme, Charles, qui, selon toute vraisemblance, est le contre-révolutionnaire Charles Favre, suisse d'origine, commis-négociant, membre de la Commission populaire-républicaine et de salut public de Rhône et Loire, et du Comité des cinq, condamné à mort par

jugement du 29 Brumaire an II (19 novembre 1793). Les regrets que Mlle Passavant éprouve de cette fin tragique semblent avoir été rendus plus amers par sa froideur à l'égard du jeune homme, spécialement par son refus de l'épouser (mai 1793). N'est-ce pas là le premier choc moral qui a favorisé l'exaltation philanthropique et mystique de la future femme du Réveil romand ? Il éclaire d'un jour inattendu le don annuel qu'elle consacrera quelque trente ans après, par l'intermédiaire de l'Asile des Billodes, à l'éducation de sept enfants, fils ou petits-fils de ceux qui auraient péri sur l'échafaud.

Bibliographie de l'Eglise de Genève (1535-1900), par M. Henri HEYER.

M. le pasteur Heyer présente le premier volume de la *Bibliographie de l'Eglise de Genève*, qu'il a accepté de dresser pour la Commission centrale pour la bibliographie suisse (Schweizerische Landeskunde).

Depuis vingt années, MM. H. Heyer et Eug. Pallard, aidés de quelques autres personnes, ont relevé les titres des nombreux livres et brochures concernant l'histoire ecclésiastique de Genève, et dépouillé les revues et les journaux périodiques et quotidiens des XVIII^e et XIX^e siècles, en vue de cette bibliographie. Ce volume, qui va paraître, est le fruit de leurs patientes recherches. Dans trois cents pages d'impression serrée, il comprend de neuf mille à dix mille titres.

L'ouvrage se divise en sept chapitres ou paragraphes : Statistique — Constitution et Organisation de l'Eglise — Histoire et Biographies — Activités de l'Eglise — Eglises étrangères (italienne, anglaise, allemande) — Eglises libres. — Sociétés religieuses — Le premier volume comprend les deux premiers chapitres et une partie du troisième, jusqu'à la biographie de Calvin, laquelle s'y trouve en entier.

Cet ouvrage, qui comprendra deux volumes, forme le troisième cahier de la *Bibliographie de l'Eglise évangélique réformée de la Suisse* (fasc. V 10 e^z de la *Bibliographie nationale suisse*) ; il porte le sous-titre : *Bibliographie de l'Eglise de Genève, dressée par H. Heyer et Eug. Pallard*, et le volume présenté par M. Heyer en forme la 1^{re} partie (Berne, 1918, in-8).

M. Léon MARTIN présente un portrait sur émail de la main de Liotard. Jusqu'à présent on connaissait peu d'émaux de Liotard, bien que de son temps ce peintre ait été un des maîtres dans cet art. Ce portrait, daté de 1746, représente Madame Cannac, sœur de l'abbé Huber.

M. F.-Raoul CAMPICHE fournit quelques renseignements sur les origines de la famille Ador jusqu'au XV^e siècle, d'après les archives de Vuîtebœuf. Une première branche de cette famille vint s'établir à Genève, mais s'éteignit rapidement ; une deuxième, la tige actuelle de la famille, fut reçue à l'habitation dans notre ville en 1753 et obtint la bourgeoisie en 1814.

865. — *Séance du 25 avril 1918.*

L'industrie de l'étain à Genève, par M. Ernest NAEF.

M. Ernest Naef donne lecture de quelques fragments du travail qu'il a entrepris depuis de nombreuses années tendant à la reconstitution du «livre des potiers d'étain genevois», c'est-à-dire le rôle des maîtres potiers et le recueil des divers règlements et édits sur cette profession. Le livre des potiers d'étain, comme celui des autres métiers constitués en jurandes, était établi en deux exemplaires, dont l'un était déposé en mains du Seigneur commis et l'autre en possession des maîtres jurés. M. Naef rappelle que ce sujet a déjà fait l'objet d'une communication de M. Albert Choisy à la Société d'histoire dans la séance du 13 mars 1902. Lui-même a publié, dans *Nos Anciens et leurs œuvres*, en 1904, un travail sur le même objet. Les recherches faites dès lors permettent de constater l'importance qu'eut cette industrie dans notre ville dès le commencement du XV^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle, époque à laquelle elle tomba, à Genève comme ailleurs, en complète désuétude. La corporation des potiers d'étain genevois fut constituée en jurande dès 1557. L'ordonnance de 1609, qui modifia le titre de l'alliage, réglemente la jurande jusque dans ses moindres détails. Cette ordonnance ne fut jamais rapportée, mais à partir du XVIII^e siècle, elle est moins strictement observée, sauf en ce qui concerne le titre du métal.

Le rôle des potiers d'étain, que M. Naef s'est efforcé de reconstituer en compulsant les différents fonds de nos Archives d'Etat, reste forcément incomplet, mais ses investigations permettent de constater combien nombreux sont ceux de ces artisans qui n'ont pas laissé de traces de leurs travaux. L'une des principales causes de la prospérité de cette industrie dans notre cité et du bon renom dont elle jouissait dans les pays voisins, fut la façon très stricte dont furent observés les édits, et le fait aussi que la Seigneurie la favorisait par les dons réguliers en vaisselle d'étain qu'elle attribuait chaque année aux nombreux exercices militaires de la cité. La quantité d'étain affectée à ces prix de tir était considérable en regard du budget modeste de la ville. Au XVIII^e siècle, l'étain délivré par la Seigneurie pour les prix ordinaires de l'arquebuse, du mousquet et du fusil seulement, représentait une somme de près de six mille florins. Ces prix étaient revêtus de la marque du potier et des armes de la ville, avec une arquebuse au-dessus de l'écu.

Les conséquences d'une crise économique : la culture des terrains nationaux à Genève (1793-1797), par M. Antony BABEL.

L'époque révolutionnaire genevoise a été marquée par une crise économique grave, provoquée soit par l'état général de l'Europe, soit par les entraves apportées par la France à notre vie et à notre ravitaillement. Les

vivres manquaient à Genève, la famine était menaçante. Aussi eut-on l'idée de mettre en culture les terrains de la campagne genevoise qui étaient la propriété collective des villageois (les « communes ») et qui étaient, la plupart du temps, laissés en friche. On décida, par l'édit du 17 avril 1794, de morceler ces terres et d'en remettre les portions aux citadins qui voudraient aller se fixer à la campagne ; on leur accorderait en outre des avantages en argent, bétail, outils, semences, et on leur ferait construire un logement. En pratique, cet essai de transplantation des citadins aux champs fut malheureux et on dut l'abandonner rapidement. On fut obligé de vendre les anciennes « communes » aux enchères (édit du 13 avril 1795).

Parallèlement à cette tentative, on fit un second essai, beaucoup plus heureux. On décida de créer, dans les terrains inutilisés de la banlieue, et plus spécialement sur les glacis des fortifications, de petits jardins, concédés aux Genevois des classes populaires (édits du 13 février 1793 et du 17 avril 1794). Les jardins ouvriers rendirent de très grands services aux Genevois et contribuèrent à rendre la crise moins pénible. Ils subsistèrent, malgré les abus auxquels ils donnèrent lieu (on reprochait à leurs détenteurs de dégrader les chemins publics et les fortifications), en tout cas jusqu'en 1797, date à laquelle on trouve les derniers renseignements les concernant.

Vue de Genève, dessinée par Claude Chastillon et gravée par M. Merian (première moitié du XVII^e siècle), présentée par M. Fréd. GARDY.

Grande vue panoramique de la ville de Genève (2 m. 03 × 0 m. 40), prise du Midi ; gravée sur cuivre, en noir, signée : *Claud. Chastillon designa. M. Merian fecit.* Sans date. Dans le ciel, les mots « Genève » et « Genff », séparés par un écu aux armes de Genève, surmonté d'une banderolle portant la devise : *Post tenebras lux.* Aucune autre légende et aucun texte ne l'accompagne. Elle est formée de quatre planches juxtaposées dans le sens de la longueur. Les marges, s'il y en a eu, ont été coupées. Sauf cela, elle est en bon état.

Claude Chastillon, topographe du roi Henri IV, a vécu de 1547 à 1616 ; il a, paraît-il, accompagné son maître dans sa campagne de Savoie, en 1600, et c'est peut-être à cette époque qu'il a dessiné cette vue de Genève. Elle est reproduite en plus petites dimensions, avec la date de 1640 et la mention : « A Paris, par J. Poinssart ex. », dans l'ouvrage intitulé : *Topographie françoise, ou représentations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux... du royaume de France, désignez par deffunst Claude Chastillon et mise en lumière par Jean Boisseau* (Paris, 1641, in-folio), qui contient aussi une petite vue de Genève, prise du Nord, et de nombreuses vues de villes et châteaux de France et de Savoie. (Cf. *Notice sur les Chastillon, ingénieurs des armées, sur Claude Chastillon,*

topographe du roi, et sur l'œuvre de cet artiste, par le colonel Augoyat, dans le *Spectateur militaire* (Paris), 2^e série, vol. XV (1856), p. 272-292).

M. Merian l'ainé, le fameux graveur bâlois, a vécu de 1593 à 1650. On signale son passage à Paris vers 1614 ; peut-être a-t-il alors rencontré Chastillon. Il a gravé à cette époque, ou peu après, un grand plan de Paris et un de Bâle. La vue de Genève est probablement de la même période. Merian a donné dans sa *Topographia Helvetiæ, Rætiæ et Valesiæ* (S. l., 1642, in-folio), une vue de Genève qui est une réduction de celle de Chastillon.

Cette gravure, acquise à Lausanne par M. Aug. Blondel et offerte par lui au Musée d'art et d'histoire, est le seul exemplaire connu. Elle est à rapprocher de la vue de Genève analogue que possède la Bibliothèque de Genève, dessinée elle aussi par Chastillon, mais gravée par C.-J. Visscher, à Amsterdam ; elle est de mêmes dimensions et elle n'en diffère que par des variantes de détails ; la gravure de la Bibliothèque, qui est aussi un exemplaire unique, est accompagnée d'un titre, de légendes et d'un long texte en trois langues.
